

Que faire en cas de départ de feu ?

RESPECTER LES CONSIGNES DE L'EMPLOYEUR

En application de la réglementation en vigueur, l'employeur a du rédiger les consignes relatives à la sécurité incendie, applicables au sein de l'établissement. Ces consignes doivent être affichées à la vue de l'ensemble du personnel et prévoient habituellement la conduite à tenir suivante :

DONNER L'ALARME

Déclencher l'alarme générale sonore, si existante, ce qui permettra d'informer l'ensemble des occupants des locaux, qu'ils doivent évacuer tout en appliquant les consignes qui ont été données en amont, dans le cadre de l'organisation d'une évacuation.

ALERTER/FAMILIARISER LES SECOURS

Dans le même temps, en suivant les consignes préétablies, donner les informations suivantes aux services de secours :

- Adresse;
- Adresse des personnes à prévenir;
- Numéro de téléphone;
- Nature du départ de feu;
- Niveau d'incendie;
- Nature de l'activité;
- État des évacués;
- Présence de personnes vulnérables.

AGIR FACE AU DÉPART DE FEU

Mettre en œuvre les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, Robinet d'Incendie Armé...) disponibles à proximité du lieu du départ de feu. En fonction de l'activité et de la configuration du bâtiment, des moyens « automatiques » d'extinction se sont déclenchés (niveau sprinklers, systèmes de réseaux d'eau...)

EVACUER

En application du protocole d'évacuation de l'établissement, des serre-file et des guides d'évacuation pourront être à l'échelle. Dans le cadre, des personnes présentes au sein des locaux, afin de se rendre au point de rassemblement préétabli (voir le plan). Une fois en sécurité, il sera procédé à un appel et les personnels retourneront sous la responsabilité du chef d'établissement.

SECOURS

Si des victimes sont présentes, et que celles-ci sont présentes sur le point de rassemblement, les secours pourront être intervenus à réaliser les gestes de premiers secours. Pour les techniques de premiers secours, consulter le manuel « Médecine et Soins de Secours de Travail ».

MARQUE JAUNE

2, rue Antoine Becquand - 31140 Lauragat
Tél : 05 61 58 38 27 - Fax : 05 61 58 11 70

E-mail : marque.jaune@orange.fr - Site Internet : www.marque-jaune.com

L'ensemble de ce document relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables sur le site et les représentations analogiques et photographiques.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de contenu de ce document, faite sans l'autorisation écrite de notre société, étant passible de poursuites.

Les extincteurs

EXTINCTEUR À EAU AVEC ADDITIF



EXTINCTEUR À POUSSIERE



EXTINCTEUR À CO₂ 2 KG



EXTINCTEUR À CO₂ 5 KG



Les 5 classes de feu

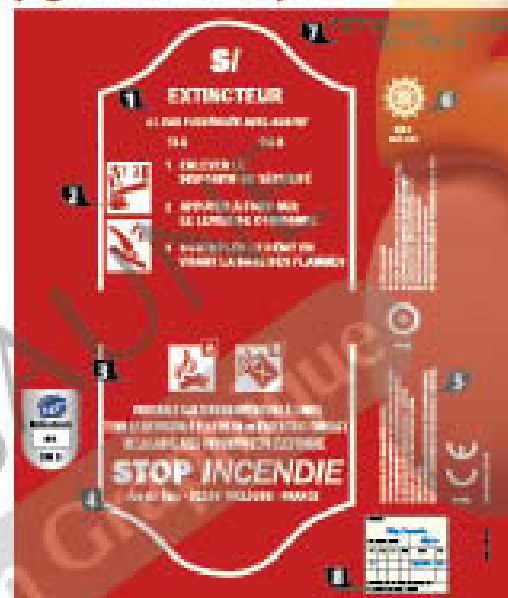
Les extincteurs sont implantés en fonction des risques environnementaux et sont judicieusement répartis.

CLASSES DE FEUX	COMBUSTIBLES
A Feux de matériaux solides. Feux secs.	Papiers, bois, cartons, feuilles naturelles, végétaux...
B Feux de liquides ou de solides liquéfiés. Feux gras.	Hydrocarbures, alcools, résines, paraffine, polystyrène...
C Feux de gaz. Feux explosifs.	Gas naturel, propane, butane, GPL, acétylène...
D Feux de métaux.	Lime de fer, poudre d'aluminium, uranium, sodium, titane...
E Feux d'aériels de cuisson.	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale associées à un appareil de cuisson.

Signalisation de l'extincteur

EAU PULVÉRISÉE - ADDITIF	POUSSIÈRE PULVÉRISÉE	CO ₂

Marquage de l'extincteur : 7 parties



1. Le mot « EXTINCTEUR ».
 2. Le type d'agent extincteur et sa charge nominale.
 3. Indications sur les feux types sur lesquels l'agent extincteur a été testé.
 4. Mode d'emploi.
 5. Pictogrammes représentant les classes de feu sur lesquelles l'extincteur est efficace.
 6. Les restrictions et dangers d'utilisation.
 7. Le nom et l'adresse du fabricant ou fournisseur de l'appareil.
1. Mention du fabricant.
 2. Pictogramme « barre à roue » qui signifie que cet extincteur peut être embarqué sur un véhicule.
 3. Année de fabrication de l'appareil.
 4. Étiquette de suivi de l'appareil.

Manipulation des extincteurs

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



www.marque-jaune.com - Réf. n° 10-01-2779 - 10-01-2779

La manipulation des extincteurs

LES ÉTAPES D'UTILISATION D'UN EXTINCTEUR À EAU OU À POUDRE

1. Après l'avoir décroché de son support fixe, dégoupiller l'extincteur.



2. Dans le cas d'un extincteur à pression auxiliaire, « percuter l'extincteur ».



3. Saisir la lance et faire un test.



4. Orienter le diffuseur vers la base des flammes en effectuant un balayage rotatif sur l'ensemble de la surface du feu.



5. Poursuivre l'action jusqu'à l'extinction totale ou jusqu'à ce que l'appareil soit vide.



LES ÉTAPES D'UTILISATION D'UN EXTINCTEUR À CO₂ (R 102)

1. Après l'avoir décroché de son support fixe, dégoupiller l'extincteur.



2. Après avoir effectué un test, utiliser l'appareil en dirigeant le tromblon de l'extincteur vers la base des flammes.



3. Poursuivre l'action jusqu'à l'extinction totale ou jusqu'à ce que l'appareil soit vide.



LES ÉTAPES D'UTILISATION D'UN EXTINCTEUR À CO₂ (R 103)

1. Après l'avoir décroché de son support fixe, dégoupiller l'extincteur.



3. Poursuivre l'action jusqu'à l'extinction totale ou jusqu'à ce que l'appareil soit vide.



2. Après avoir effectué un test, utiliser l'appareil en dirigeant le tromblon de l'extincteur vers la base des flammes.



Les distances

CO₂ (R 102)

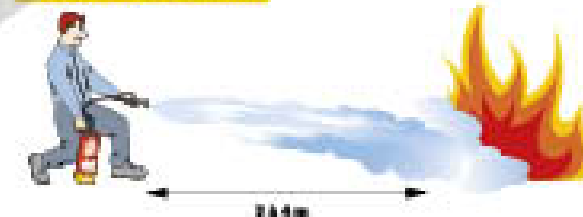
CO₂ (R 103)



EAU PULVÉRISÉE + ACCESS



POUDRE PULVÉRISÉE



3 à 4 m